



A.D.V.A.S.U.D. – C.G.T.

Le 13 Juin 2019

ALERTE ROUGE

Nous venons d'apprendre que Monsieur LAMBLIN, l'odieux personnage qui dirige l'Usine des Dunes, **a déposé une procédure d'inopposabilité du jugement du 20 décembre 2018 de reconnaissance de l'Usine comme site amianté** auprès du tribunal administratif.

Cette abjecte manœuvre vise à rendre caduc ce jugement afin de priver les salariés de leur droit à faire valoir leur préjudice d'anxiété ainsi que leur départ en pré-retraite amiante.

Ainsi la direction montre son vrai visage et l'on comprend mieux pourquoi elle a toujours refusé de délivrer les certificats de travail et d'exposition à l'amiante. Elle avait déjà l'intention lorsqu'elle nous a reçus, d'engager cette procédure.... c'est dire sa mauvaise foi !

Le conseil d'administration de notre association se réunira dès lundi matin 17 juin 2019 à 8h30 pour organiser la riposte qui doit être à la hauteur de l'enjeu :

Défendre coûte que coûte notre droit à préjudice d'anxiété et au départ en ACAATA sera notre but dans l'action avec la solidarité de toutes les victimes.

Tenez-vous prêts et que personne ne manque dans ce nouveau combat pour la dignité sociale contre l'acharnement ignoble du sinistre Lamblin et de son équipe.

Des informations vous seront données par notre site, la presse et à la permanence.

Le président,

Claude TANGE

**Association de Défense aux Victimes de l'Amiante de la Sidérurgie
Usine des Dunes – CGT
Mairie de Leffrinckoucke- Rue Roger Salengro- 59495 Leffrinckoucke
Tél 03.28.51.41.90 – Poste 303
Permanence de lundi matin de 10h à 12 h**